



Compte Rendu CA ALF Occitanie 12 février 2018 à l'Atelier de Pechbonnieu

Présents :

- Yves Roig (66- Pyrénées Orientales)
- Louiza Bourezak (11- Aude)
- Alban Anatole (31-Hte Garonne)
- François Bernabeu (31-Hte Garonne) uniquement le matin et le temps du repas (obligation de service)
- Ludovic Chatillon (31- Hte Garonne)
- Isabelle Fléouter (82-Tarn et Garonne)
- Anne Mazé (32-Gers-Condom)
- Perrine Cantier (11- Aude)
- Gramond Nicolas (34- Hérault)
- Audineau Pascale (34-Hérault)

Excusé(e)s : Sauvegeot Dominique (34- Hérault)

Lieu : L'atelier, 11 rue des coteaux Bellevue, 31140 Pechbonnieu

Secrétaire de séance : Perrine Cantier

Président-e de séance : Anne Mazé

ORDRE DU JOUR :

1. bilan et clôture des opérations administratives liées à la fusion
2. validation du calendrier ALF Occitanie (dates, lieux et nomination référents pour l'organisation logistique...)
3. proposition du budget ALF Occitanie 2018 + vote
4. représentation AG ALF nationale Cannes (questions diverses, représentation formelle, organisation matérielle...)
5. présentation de l'action interministérielle : animation du dispositif culture/justice en Occitanie
6. présentation de l'ébauche du RI de l'ALF Occ

C.R-12-02-18-A.L.F Occitanie Siège social : 27 rue des jumeaux-appt 32, 31200 Toulouse –
Adresse administrative : Ludo-Club 5 Quai Jaubert, 32100 Condom –
e-mail : alf.occitanie@gmail.com - tél : 05 62 28 46 56

7. test du forum avec le mode d'emploi FAQ
8. organisation de l'AG ALF Occ : constitution d'un groupe de travail : réservations locaux, thèmes...

1. bilan et clôture des opérations administratives liées à la fusion

ALF LR est dissoute / l'ALF MP a modifié son nom en ALF Occitanie et a modifié ses statuts à la demande de l'ALF nationale.

Le solde financier de 961,21 € de l'ALF LR est arrivé à l'ALF. C'est en cours de reversement à l'ALF Occitanie.

Le site Internet, l'assurance et le compte en banque sont maintenant au nom de l'ALF Occitanie.

Nécessité de mieux articuler ce qui est diffusé sur le site Internet, sur Facebook et sur les brèves : en cours de réflexion avec les référents (Isabelle, Béatrice, Ludovic et Anne)

Le forum de l'ALF Occitanie est opérationnel, nous attendons la déclinaison du logo ALF en régional comme sur tous nos outils de communication.

Qu'est ce qu'on entend par profil référent locaux ou thématique ? Éléments à éclaircir lors d'un prochain CA après le C.A national de Mars qui portera sur ce thème.

Nous avons clôturé toutes les démarches administratives de la fusion, OUF !!
On va pouvoir démarrer les réflexions au niveau de l'ALF Occitanie.

2. validation du calendrier ALF Occitanie (dates, lieux et nomination référents pour l'organisation logistique...)

Date CA 24/09/18 à Pechbonnieu + 09/04/18 et 05/11/18 à Frontignan. Ces lieux sont choisis pour leur commodité d'accès (proche sortie d'autoroute) et leur centralité sur chaque ancienne région.

AG : Carcassonne le 18 juin 2018 (Salle de la maison des sports réservée par Perrine)

Quelle représentativité doit avoir l'ALFoc sur les festivals de Montpellier et Toulouse ?

Quel est notre public cible ? (les ludothèques, le tout public, les élus) et du coup quel est notre discours ? A quel type d'événement ludique doit-on, peut-on participer ?

l'ALF PACA est présent à Cannes.

Les conférences ont été arrêtées sur l'Alchimie de Toulouse car les conditions n'étaient pas adéquates.

- Les ludothèques peuvent animer un espace de jeux en négociation avec les organisateurs du festival.

C.R-12-02-18-A.L.F Occitanie Siège social : 27 rue des jumeaux-appt 32, 31200 Toulouse –
Adresse administrative : Ludo-Club 5 Quai Jaubert, 32100 Condom –
e-mail : alf.occitanie@gmail.com - tél : 05 62 28 46 56

- l'ALF doit avoir un rôle d'information et de représentation du réseau au travers d'un stand (donc pas d'animation d'espace de jeux) et des outils suivants:

=> Yes we can !

=> plaquette / carte des ludothèques ?

=> présentation de la sélection des ludothécaires de Parthenay (par pour cette année mais pour les années à venir)

=> Pascale : référente ALFoc au festival de Montpellier au moins le samedi. Elle va envoyer une info aux ludothèques locales pour qu'elles transmettent leurs flyers + affiches avec logo national simplifié

=> Toulouse : que va faire le réseau des ludothèques toulousaines ? François peut travailler à la représentation de l'ALFoc sur l'Alchimie en amont mais ne pourra peut-être pas avoir les 2 casquettes le jour j car il y est au titre des ludos toulousaines.

Du coup, François et Pascale travaillent sur une trame commune à Montpellier et Toulouse : Qu'est ce qu'on dit ? Comment on le dit ? AVANT LE 10 MARS !!

3. proposition du budget ALF Occitanie 2018 + vote

Proposition des plafonds et forfaits des défraiements des membres du C.A. (voir PV du C.A du 12-02-18)

Reversion adhésions 2017 : 1820 €

Au 31/12/17 : 8691,63 € = 3631,08 € sur le CC + 5060,55 € sur le livret bleu + compte fantôme clôturé

l'adhésion à l'ALF risque de changer : actuellement 70€ réparti 50%-50% entre national et régional.

Alban doit faire une proposition de budget prévisionnel 2018 lors du prochain CA

4. représentation AG ALF nationale Cannes (questions diverses, représentation formelle, organisation matérielle...)

Candidature au CA national : Louiza Bourezak + Anne Mazé

Représentativité effective lors de l'AG: Isabelle, Louiza, Ludo et Perrine. Tous les pouvoirs obtenus sont importants pour avoir une bonne représentativité de l'ALFoc et soutenir le projet de l'ALF national. 4 pouvoirs sont possibles par personne.

5. présentation de l'action interministérielle : animation du dispositif culture/justice en Occitanie

Voir à la fin de ce compte-rendu

C.R-12-02-18-A.L.F Occitanie Siège social : 27 rue des jumeaux-appt 32, 31200 Toulouse –
Adresse administrative : Ludo-Club 5 Quai Jaubert, 32100 Condom –
e-mail : alf.occitanie@gmail.com - tél : 05 62 28 46 56

6. présentation de l'ébauche du RI de l'ALF Occ

Anne y a travaillé (voir dans le drive). Nous continuerons ce point lors du prochain CA. L'idée étant de valider ce règlement intérieur lors de l'AG 2018.

7. test du forum avec le mode d'emploi FAQ

Voir PDF/ Comment faire / FAQ de Ludovic dans le Drive.

Il faut que chacun s'inscrive. Nous recevons ensuite un mail de confirmation. L'inscription sera validée par Ludovic (modérateur avec François). L'objectif premier est de permettre aux membres du CA et aux référents de mieux communiquer pour un meilleur fonctionnement de l'ALF Occitanie (commissions, réflexions...). Dans un délai ultérieur, il pourra être communiqué à toutes les ludos qui le demandent.

Google Drive : Tout le monde y a accès : alf.occitanie@gmail.com / Le MDP est à demander à Perrine ou Anne.

Attention à laisser les mails en "non lu" (soit en gras : clic droit pour remettre en mail en "non lu")

Attention à ne pas supprimer les documents / Créer un dossier personnalisé (Yves, Louiza...) dans le dossier 2018 pour que chacun puisse y déposer ses propres documents.

8. organisation de l'AG ALF Occ : constitution d'un groupe de travail : réservations locaux, thèmes...

Perrine et Louiza travaillent à faire des propositions concrètes d'organisation de l'AG d'ici le prochain CA.

Clôture du CA à 16h30

Compte-Rendu validé par Anne Mazé :

Signatures :

Anne Mazé



Perrine Cantier



C.R-12-02-18-A.L.F Occitanie Siège social : 27 rue des jumeaux-appt 32, 31200 Toulouse –
Adresse administrative : Ludo-Club 5 Quai Jaubert, 32100 Condom –
e-mail : alf.occitanie@gmail.com - tél : 05 62 28 46 56

ANNEXE :

5. présentation de l'action interministérielle : animation du dispositif culture/justice en Occitanie

Nous recevons Mélanie Labesse, chargée de mission culture/justice pour l'ouest de l'Occitanie : une politique interministérielle déclinée en région, par la **direction régionale des affaires culturelles Occitanie (DRAC)**, la **direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse (DISP)**, et la **direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud (DIRPJJ)**.

Les agents de l'administration pénitentiaires prennent en charge les majeurs placés sous main de justice via les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) dans chaque département, en milieu ouvert ou fermé (c'est-à-dire en établissements pénitentiaires : maisons d'arrêt pour les prévenus et les courtes peines, et centres de détention pour les longues peines).

Le SPIP mets en place notamment des activités pour favoriser la réinsertion, la lutte contre la récidive, le maintien des liens familiaux, notamment des activités socioculturelles. Le Directeur d'établissement et les surveillants sont en charge de la sécurité au sein des établissements pénitentiaires, et gèrent les autorisations d'entrée des intervenants et du matériel, et les questions logistiques (salles, horaires...)

Les agents de la protection judiciaire de la jeunesse (des éducateurs) prennent en charge les mineurs placés sous main de justice, c'est-à-dire les mineurs délinquants plutôt des adolescents, et des mineurs en danger dans le cadre de la protection de l'enfance (enfants et adolescents) dans le cadre de mesures spécifiques d'observation. Cette prise en charge se fait via les UEMO unités éducatives de *milieu ouvert* dans chaque département, des services dédiés à *l'insertion (les STEI)*, ou des structures d'*hébergement* (foyers, centres éducatifs fermés... prisons pour mineurs EPM, ou quartiers mineurs dans les établissements pénitentiaires pour majeurs). Comme pour les SPIP, les prises en charge sont individuelles, et collectives dans le cadre d'activité. La durée de la prise en charge est variable selon le type de mesure ordonnée par le Juge.

Les textes cadre

Cette politique nationale, formalisée légalement dès 1949 et au départ centrée uniquement sur le livre et la lecture, s'est progressivement étendue à toutes les disciplines artistiques et au patrimoine, en tendant à favoriser à la fois la diffusion culturelle et la pratique artistique.

Au niveau national, l'action se décline dans le cadre:

- des protocoles interministériels entre le Ministère de la Justice et le Ministère de la Culture du 25 janvier 1986 et du 15 janvier 1990 et la circulaire JUS E 94 - 110 — C du 30 mars 1995.
- de la circulaire de juin 2007 relative au régime de détention des mineurs.
- du protocole interministériel entre le Ministère de la Justice et des Libertés et le Ministère de la Culture et de la Communication du 30 mars 2009.
- de la circulaire du 3 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle

Au niveau régional, elle se décline dans le cadre de la CONVENTION D'OBJECTIFS CULTURE/JUSTICE signée en 2015 entre les trois directions ministérielles.

Deux chargées de mission en Occitanie

Léo Lagrange (Mélanie Labesse) et Les Céméas (Elodie Royer) sont les deux entités associatives, fédérations d'éducation populaires auxquelles a été confiée historiquement l'animation du dispositif culture/justice sur le territoire Occitanie, par convention avec les trois tutelles ministérielles.

Mélanie LABESSE

Chargée de mission culture/justice & formation médiation culturelle

Léo Lagrange Sud-Ouest, à Toulouse

07 82 95 75 29

melanie.labesse@leolagrange.org

Occitanie ouest : 8 départements historiquement ex-Midi-Pyrénées.

Élodie ROYER

Chargée de mission Culture/Justice, Formatrice

CEMEA Occitanie, à Montpellier

04 67 04 35 66 (ligne directe) / 06 07 77 61 47

eroyer@cemea-occitanie.org

Occitanie est : 5 départements historiquement ex-Languedoc-Roussillon.

Leurs missions

Les principaux axes de travail sont :

- Accompagner les opérateurs culturels, artistes, unités PJJ, SPIP et établissements pénitentiaires, pour répondre conjointement à l'**appel à projets annuels culture/justice afin de mettre en place des actions artistiques et culturelles** en direction des majeurs et des mineurs.
- Accompagner les relations de coopération et de conventionnement entre les SPIP, les établissements pénitentiaires et le **réseau de lecture publique** (Bibliothèques Départementales de Prêt, Médiathèques municipales ou d'agglomération), afin de développer l'accès au livre et de lutter contre l'illettrisme. Chaque établissement pénitentiaire a l'obligation d'avoir au moins une bibliothèque interne. Et développer des actions autour du livre également pour les unités PJJ.
- Développer l'**inscription des établissements pénitentiaires et unités PJJ dans les territoires**: liens avec les équipements culturels locaux et les Collectivités territoriales pour favoriser une logique de dedans/dehors, développement de lieux d'exécution de Travaux d'Intérêt Général dans le secteur culturel, conventionnements locaux... Participer au développement local du dispositif.
- Participer au **suivi des relations institutionnelles** autour du dispositif interministériel, et à la communication interne entre ses acteurs.

C.R-12-02-18-A.L.F Occitanie Siège social : 27 rue des jumeaux-appt 32, 31200 Toulouse –

Adresse administrative : Ludo-Club 5 Quai Jaubert, 32100 Condom –

e-mail : alf.occitanie@gmail.com - tél : 05 62 28 46 56

Le jeu

Dans ce cadre, le jeu est apparu comme un média flexible permettant d'aborder plein de notions (éducatif, insertion...) avec des publics très variés. Historiquement, de nombreuses expériences en détention existent ou ont existé.

Le développement d'actions autour du jeu concernerait dans un premier temps les majeurs, donc l'AP, et sans doute sans le soutien financier de la DRAC dans le cadre de l'appel à projet culture/justice. Les mineurs pourraient bénéficier de ce développement dans un second temps.

Dans le cadre d'un gros projet de redynamisation des bibliothèques en détention au niveau régional porté par la DISP de Toulouse en 2017, des jeux coopératifs ont été achetés : un lot de 5 jeux pour chaque bibliothèque en établissement (*Désert interdit, Hanabi, Les Poilus, Concept, Kreo*)

Parallèlement, ont été financés avec le soutien du *Centre National du Livre* des actions culturelles autour de la BD + des séances ponctuelles de formation autour de l'appropriation des règles des jeux coopératifs acquis par la DISP.

Cette formation aux jeux est à destination des coordinateurs culturels des SPIP et des auxiliaires de bibliothèques (personnes détenues : fort turn-over sur ces postes).

Les postes de coordinateur culturel en SPIP (sous l'autorité de la direction du SPIP) ont été créés ces deux dernières années, à raison d'un par département et deux dans la Haute-Garonne et l'Hérault. Leur champ d'action respectif est sur un ou deux établissements pénitenciers selon les départements. Cela facilite grandement les relations partenariales et l'accueil des intervenants extérieurs en détention. Nous bénéficions donc actuellement d'un contexte positif pour le développement de nouveaux partenariats.

Des contraintes sont déjà identifiées autour du jeu : le jeu coûte relativement cher (achat et prestation de ludothécaires extérieurs) ; les espaces ne sont pas toujours adaptés pour jouer (bibliothèques petites) ni pour le stockage ; les jeux doivent être exclus du prêt en cellule (perte petites pièces, potentiellement monnaie d'échange et sujet de paris...) ; pas de reconnaissance facile du caractère culturel du jeu par le ministère de la culture...

Le jeu est pour le moment associé aux espaces bibliothèques, pour jouer sur place, accompagnés.

Les coordinateurs culturels cherchent actuellement des professionnels du jeu dans chaque département prêts à intervenir en détention, à commencer par ces temps de formation ponctuelle financés par le CNL, soit 3h de formation sur les règles des jeux acquis.

Ce crédit d'heures financés est à utiliser *avant fin mars*, à hauteur de 3h x 50€ TCC sur facture pour 2h de face-à-face effectifs, forfait incluant les frais de déplacement = soit 150€ par intervention x nombre d'intervention s'il y a plusieurs bibliothèques dans l'établissement.

L'idée de fond est, à moyen-termes, de développer des partenariats locaux et diverses actions autour du jeu dans chaque établissement pénitentiaire d'Occitanie.

La première démarche serait donc de la circulation d'information dans les 2 sens (ludothèque + coordinateur culturel), se connaître les uns les autres.

Par ailleurs, nous sommes preneurs d'éventuellement contacts d'artistes installés dans la région qui travailleraient autour du jeu, avec une approche art plastique, audiovisuelle ou autre.

Les coordonnateurs culturels

SPIP 66 – CD Perpignan	Angeline JACQUIN	angeline.jacquin@justice.fr
SPIP 12 – MA Rodez	Manon REINICHE	manon.reiniche@justice.fr
SPIP 81 – MA Albi	Aurélien DE CHAPPOTIN	aurelien.de-chappotin@justice.fr
SPIP 30/48 - MA Nîmes + MA Mende	Anaëlle BRODIN	anaelle.brodin@justice.fr
SPIP 11 – MA Carcassonne	Hélène RIGOLI	helena.rigoli@justice.fr
SPIP 82 – MA Montauban	Jalila BOUANINI	jalila.bouanini@justice.fr
SPIP 65 - MA Tarbes + MC Lannemezan	Pauline BOUCOU	pauline.boucou@justice.fr
SPIP 31/ 09 – CP Toulouse Seysses + CD Muret + MA Foix	Seysses : Marion TANYERES	marion.tanyeres@justice.fr
	Muret : Aurélie COUDERC	aurelie.couderc@justice.fr
SPIP 34 – CP Béziers + CP Villeneuve-les-Maguelone	Béziers : Véronique FOURNIER-VITALI	veronique.fournier-vitali@justice.fr
	Villeneuve-les-Maguelone : Auréa VALARIN	aurea.valarin@justice.fr

MA : maison d'arrêt (prévenus et courtes peines)

CD : centre de détention (longues peines)

MC : maison centrale (très longues peines et perpétuité)

CP : centre pénitentiaire (plusieurs régimes de détention différents)

C.R-12-02-18-A.L.F Occitanie Siège social : 27 rue des jumeaux-appt 32, 31200 Toulouse –
Adresse administrative : Ludo-Club 5 Quai Jaubert, 32100 Condom –
e-mail : alf.occitanie@gmail.com - tél : 05 62 28 46 56